



Le tour de France des professions libérales: étape par étape

L'importance des territoires dans notre vie quotidienne n'est plus à démontrer. L'UNAPL, depuis longtemps, est organisée en région et en département.

C'est pourquoi, David Gordon-Krief, Président de l'UNAPL, avait inscrit cette réalité dans son programme.

Aujourd'hui, il l'accomplit en effectuant avec les Pouvoirs publics, un Tour de France afin de rencontrer les professionnels libéraux et les élus régionaux.

Ainsi, le rôle incontournable des professionnels libéraux au sein de nos territoires n'en sera que renforcé. D'ailleurs, la grande cause nationale qu'est la dépendance a replacé au premier plan la nécessité et le recours indispensable aux Professions Libérales.

Voici, étape par étape, le Tour de France des Professions Libérales.



● Précédentes étapes

- Montpellier (Hérault) 11 mars (cf EL 82)
- Versailles 12 avril 2011
- Nancy 28 avril 2011
- Nantes 9 mai 2011
- Lesquin 12 mai 2011
- Le Cannet 20 mai 2011

Voir pages
8 à 13

● Prochaines étapes

- Strasbourg (Bas-Rhin) 20 juin
- Rennes (Ille-et-Vilaine) 1^{er} juillet
- Fort de France & Pointe-à-Pitre (Martinique et Guadeloupe) Du 3 au 6 juillet
- Royan (Charentes Maritime) 8 Juillet
- Poitiers (Vienne) 1^{er} septembre
- Longjumeau (Essonne) 8 septembre
- Nantes (Pays de la Loire) 16 septembre
- Meaux (Seine-et-Marne) 23 Septembre
- Lyon (Rhône) 6 octobre
- Vichy (Allier) 14 octobre
- Caen (Calvados) 27 octobre
- Amiens (Somme) 18 novembre
- Orléans (Loiret) 25 novembre
- Paris (Seine) 12 Décembre

● Etapes en cours de construction

- Bordeaux (Gironde)
- Carcassonne (Aude)
- Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)
- Marseille (Bouches-du-Rhône)
- Reims (Marne)
- Sorgues (Vaucluse)



Monsieur Nicolas Sarkozy
Président de la République

vous prie de bien vouloir assister à la table ronde
sur le rôle économique des professions libérales
le mardi 12 avril 2011 à 11 heures 45.

Salon du Congrès
11, rue de la Chancellerie
78000 Versailles



Nicolas Sarkozy, Président de la République pendant son intervention ; à sa droite Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'État aux Professions Libérales.

Le Chef de l'État face aux professions libérales : « Un enjeu majeur pour la croissance économique »

La table ronde organisée par l'UNAPL, le 12 avril dernier à Versailles, a permis à des représentants des professions libérales d'exprimer leurs préoccupations devant le président Sarkozy. Celui-ci les a écoutés et leur a répondu pendant près d'une heure et demie.

« Le but de notre rencontre, c'est de voir les erreurs qui ont été commises, les mesures qui ont été utiles et celles qu'il faut encore mettre en place pour que vous soyez au rendez-vous de la reprise économique et de la création d'emplois », a indiqué le président Nicolas Sarkozy en introduisant la table ronde sur le rôle économique des professions libérales organisées par l'UNAPL le 12 avril dernier à Versailles. L'événement a été l'occasion, pour le Chef de l'État, de prendre connaissance des principales préoccupations de la profession telles qu'ont pu les exprimer les représentants des professions libérales présents autour de la table (lire l'article : « Ils sont intervenus à Versailles), de répondre à leurs interrogations et d'annoncer de nouvelles mesures parmi lesquelles certaines sont destinées à simplifier les relations entre les professionnels et l'administration (lire l'article « La simplification administrative en marche »).

Les professions libérales ont en commun certaines spécificités, a rappelé le Chef de l'État : diversité de l'activité, petites

tailles des structures, faible organisation et valeurs communes : « Sous la même casquette de profession libérale, on trouve des architectes, des professionnels du chiffre du droit ou de la santé... Tous exercent dans des petites structures donc fragiles et particulièrement exposées quand la crise arrive. Tous ne sont pas organisés et représentés, comme il se devrait, malgré les efforts de l'UNAPL ». Sur un registre plus politique et rappelant, au passage, qu'il avait été lui-même profession libérale « dans une autre vie », il a estimé que « les professions libérales portent des valeurs qui n'ont pas toujours été à la mode ces dernières années. Un professionnel libéral veut qu'on le laisse travailler, qu'on le rémunère pour son savoir-faire, qu'on le laisse tranquille avec les charges administratives, avec les multiples contrôles obligatoires de toutes sortes... » Un professionnel libéral est « quelqu'un qui travaille plus qu'un autre et demande moins qu'un autre ». C'est aussi quelqu'un « qui a tout construit tout seul, qui ne casse rien quand il n'est pas content mais qui ne comprend pas que

l'on ne reconnaisse pas l'impact qu'il a dans l'économie tant il est vrai que les professions libérales sont un enjeu majeur pour la croissance économique ».

Appel au regroupement

Moment de dialogue et d'écoute avec ceux « qui ont parfois l'impression qu'on ne s'occupe pas d'eux ». Pour renforcer et rendre plus efficace ce dialogue, le Chef de l'État a suggéré aux professions libérales de cesser les « concurrences terribles » qui existent entre elles : avocats et notaires, profession du chiffre et du droit... : « Cela appartient au passé et plus ça va, plus les professions libérales doivent avoir une expression collective : le temps est venu pour les professions libérales de s'organiser et de porter ensemble leurs aspirations auxquelles le gouvernement sera très attentif », a affirmé le Chef de l'État en insistant sur ce point « Je crois à l'interdépendance des professions libérales. Je pense qu'on a besoin les uns des autres et que, plus ça ira, plus vos clients auront besoin eux aussi d'une forme de guichet unique. Je crois à la nécessité de réfléchir à des structures juridiques qui permettront de vous regrouper. Je crois beaucoup à l'exercice groupé et au décloisonnement de vos professions ». Nicolas Sarkozy souhaite le développement des Maisons des professions



© Pascal Segrette

libérales (MPL): « J'aimerais que, dans chaque département, il y en ait une, organisée par les professionnels libéraux eux-mêmes, et où chaque personne qui veut devenir profession libérale puisse s'y rendre et trouver les réponses à ses questions, comprendre comment on le devient, comment on s'installe », a-t-il dit, précisant que « cela correspondra plus aux besoins si ce sont les professionnels qui le font plutôt que l'État ». Il faut a-t-il conclu sur ce point « mettre fin au scandale qui est qu'un professionnel libéral sur deux n'a pas pu demander de conseil à personne au moment de son installation ».

Au chapitre des récents petits « cadeaux » du gouvernement aux professions libérales, le Chef de l'État a rappelé la réforme de la taxe professionnelle aux termes de laquelle les professionnels libéraux ne paieront plus cette taxe: « Cela représente, pour vous, une économie globale de 530 millions d'euros », a-t-il dit. Il a également rappelé la récente loi selon laquelle tous les professionnels libéraux qui embaucheront un apprenti supplémentaire ne paieront aucune charge sociale pendant 12 mois.

Pour conclure cette heure et demie de table ronde, le président Sarkozy a donné rendez-vous dans « quelques mois, pourquoi pas six mois » pour voir « comment vous avez avancé avec Frédéric Lefebvre sur les propositions que je vous ai faites aujourd'hui ». Rendez-vous est donc pris. ■

Antoine Labey

La simplification administrative en marche

Le Président Sarkozy a profité de la table-ronde de Versailles pour faire un certain nombre d'annonces concernant les professions libérales. La plupart visent à simplifier les démarches administratives.

« Faites-nous des propositions, profession par profession, d'allègement de tout ce qui vous paraît superfétatoire. Que Monsieur Gordon-Krief fasse des propositions à Frédéric Lefebvre pour l'ensemble des professions ». Nicolas Sarkozy a donné trois mois à l'UNAPL pour réfléchir aux complexités administratives que subissent les professions libérales et proposer des solutions pour les alléger ou les supprimer. Car, a-t-il ajouté pour expliquer sa démarche, « il me semble que c'est aux administrations de gérer la complexité de la loi et non pas aux professionnels de la subir ». Sans attendre ces propositions de la part de l'UNAPL, le Chef de l'État en a fait trois afin d'alléger les procédures administratives des professionnels libéraux. La première consiste en la création d'un « coffre-fort numérique » qui centraliserait toutes les informations et déclarations (70 à l'heure actuelle) dont l'administration a besoin pour chaque entreprise. Les entreprises libérales déposeraient « une fois pour toutes » dans ce coffre-fort numérique, en fait un site sécurisé par un mot de passe personnel, toutes leurs déclarations et « ce sont les administrations qui viendraient chercher les informations dont elles ont besoin » évitant ainsi de solliciter à chaque fois les professionnels. « C'est une véritable révolution que je vous propose, puisqu'il s'agit d'inverser totalement la démarche », a estimé Nicolas Sarkozy,

en insistant sur le fait que cette innovation « ne coûtera pas beaucoup d'argent ».

La deuxième innovation avancée par le Chef de l'État concerne le RSI avec « la mise en place, d'ici la fin de l'année, d'un simulateur qui permettra à chaque professionnel de savoir à quoi il doit s'attendre. Cela vous permettra d'avoir une meilleure lisibilité sur le montant de la régularisation sociale ». Le Chef de l'État a enfin proposé d'avancer le calendrier des charges de cotisation sociale qui devra être connu dès le printemps et non plus à l'automne et de lisser les paiements pour éviter les problèmes de trésorerie. « Pour faire les calculs, l'administration demande beaucoup de temps. Par contre, lorsqu'il s'agit de faire payer, elle impose que ça se fasse très vite », a-t-il ironisé. Ces mesures, ainsi que les différents « toilettages » que va proposer l'UNAPL à Frédéric Lefebvre, vont « changer complètement le rapport des professionnels libéraux avec l'administration », a pronostiqué Nicolas Sarkozy. ■

Antoine Labey



À la gauche de Nicolas Sarkozy, Gérard Larcher, Président du Sénat.

© Pascal Segrette

La rémunération médicale, un sujet « complexe »

Tout en réaffirmant son attachement au paiement à l'acte, Nicolas Sarkozy a ouvert une brèche dans ce principe lors de la table-ronde de Versailles. Il faut « réfléchir à la rémunération médicale », a-t-il dit. « La première consultation, celle qui diagnostique la maladie, est forcément longue et mobilise beaucoup de savoir-faire. Il n'est pas impossible d'imaginer qu'elle soit mieux payée qu'une consultation qui a simplement pour but de renouveler pour la nième fois le traitement médical d'une maladie chronique ». De même, a-t-il jugé utile de réfléchir à la rémunération des médecins qui acceptent de s'installer dans un désert médical: « Ce médecin remplit une mission de service public. A ce titre, il est normal qu'il soit rémunéré en plus pour cette mission de service public ». Le chef de l'État s'est interrogé, dans le même ordre d'idées, sur le principe de la rémunération de tout ce qui touche à la prévention pédagogique des maladies: éducation à la santé, aux pratiques saines de la vie quotidienne comme l'exercice physique ou l'alimentation. Pour lui, ces réflexions entrent dans le cadre de la définition de ce que doit être le médecin du 21^e siècle.

Après son lancement à Montpellier le 11 mars, le Tour de France des Professions libérales a inscrit à son actif quatre nouvelles étapes aux cours des mois d'avril et mai à Nancy, Nantes, Lesquin et Le Cannet.

Nancy, renforcer l'identité des professions libérales

Une table-ronde a abouti à un projet de définition claire des professions libérales intégrant les directives européennes.

L'élaboration d'une définition des professions libérales a été au centre des discussions qui ont eu lieu le 28 avril, lors de la table ronde de Nancy, troisième étape du Tour de France des professions libérales. Elle est importante à plus d'un titre. Comme l'a rappelé le secrétaire d'État, Frédéric Lefebvre, « *La profession libérale doit être reconnue par les pouvoirs publics* », ce qui soulève « *certaines questions juridiques* » notamment de « *cohérence avec le droit communautaire* ». Qui peut se revendiquer d'exercer une profession libérale ? Étienne Lampert, président de l'UNAPL Île-de-France, qui a travaillé sur la définition de la profession libérale, rappelle qu'il ne faut pas confondre « profession libérale » et « activité libérale » et, qu'actuellement, la seule définition des professions libérales qui

existe est négative : les professions sont classées libérales par défaut d'appartenir à une autre catégorie. Et comment faire pour « *identifier parmi les nouvelles activités qui se créent celles qui doivent être ou non considérées comme profession libérale ?* », s'est interrogé David Gordon-Krief. Étienne Lampert a proposé la définition suivante, synthèse de la définition européenne et de celle du rapport Longuet. De l'avis de Frédéric Lefebvre, secrétaire d'État en charge des professions libérales, elle pourra servir de base à la réflexion commune : « *Est qualifiée de profession libérale, toute activité professionnelle de nature civile, exercée à titre habituel par une personne physique ou morale, dont l'objet est d'assurer, au bénéfice d'usagers libres de leur choix et dans le respect de principes déonto-*



Le Secrétaire d'État aux Professions Libérales, le Président de l'UNAPL et le 1^{er} Vice-Président du Grand Nancy.



De gauche à droite : Bernard Nicolle, Président de l'UNAPL Lorraine, Juliette Trignat, sous-préfète de Meurthe et Moselle, Frédéric Lefebvre, David Gordon-Krief, Président de l'UNAPL et Gérard Rongéot, Premier Vice-Président du Grand-Nancy.

logiques, des prestations principalement intellectuelles réalisées au moyen de qualifications professionnelles appropriées exigeant un niveau élevé de connaissances spécialisées. Quelle que soit la forme juridique, la profession libérale doit être exercée, de manière indépendante dans l'exercice de l'art ou de la science et sous sa responsabilité personnelle, par un professionnel soumis à des obligations éthiques ainsi qu'aux règles spécifiques relatives à sa profession, notamment au respect du secret professionnel ». Sur cette question de définition, David Gordon-Krief a assuré que « nous allons aboutir vite ».

L'étape de Nancy doit également servir de base à l'écriture du premier chapitre du Livre blanc des PL qui portera sur la définition des professions libérales et sur les Maisons des professions libérales (MPL) « au service des PL et des pouvoirs publics ». Ce Livre blanc se situe dans l'optique de l'élection présidentielle de 2012.

Antoine Labey

Nantes, débat sur la dépendance

C'est autour du thème de la dépendance que s'est déroulée la quatrième étape du Tour de France des professions libérales, le 9 mai, à Nantes.

Précedée d'une visite à la Maison des aidants et de l'accueil de jour, une table ronde a permis la prise de parole de professionnels de la santé (médecins, podologues, chirurgiens-dentistes, infirmiers), mais aussi d'architectes, d'un notaire et d'un expert-comptable. C'est ainsi qu'ont été abordées les questions relatives au droit (accompagnement juridique, maltraitance financière...), à l'environnement et à l'habitat, en plus de celui de la santé, en présence de la ministre de la Cohésion sociale, Roselyne Bachelot, et du président du Sénat, Gérard Larcher.

Cette diversité des compétences des professions libérales sur la question de la dépendance a été soulignée par David Gordon-Krief qui a affirmé que « les professions libérales sont dans la technicité et la proximité, non seulement pour les personnes dépendantes, mais aussi pour leurs familles par le biais à la fois des professions libérales de santé, de celles du droit ou encore de celles du cadre de vie ». Philippe Le Roux, président des MPL du Grand Ouest, a abondé dans ce sens affirmant que « les professions libérales sont les premières compétences sur la dépendance ». Compte tenu de cette forte implication des professions libérales, le président

de l'UNAPL a insisté sur la nécessité pour ces dernières d'être une force de proposition, de faire des remontées de terrain, de faire des propositions sur la gouvernance et sur l'accompagnement. Il a invité tous les professionnels libéraux à contacter l'UNAPL et le Conseil économique social et environnemental (CESE) sur ces enjeux afin de proposer des solutions qui seront étudiées, discutées et intégrées. Les professions libérales sont d'autant plus impliquées dans le grand débat sur la dépendance, lancé en février dernier par Nicolas Sarkozy, que David Gordon-Krief préside la Commission qui traite actuellement de la dépendance au CESE. L'UNAPL est également membre d'un des groupes de travail constitués par Roselyne Bachelot pour travailler sur le sujet.

Une approche pluridisciplinaire

Roselyne Bachelot a rappelé quelques-uns des grands principes qui guident l'action du gouvernement dans ce domaine, précisant que ceux-ci restent à confirmer dans le cadre d'un arbitrage que rendra le président de la République début juillet pour inscription aux projets de loi de finances à l'automne. La ministre a insisté sur l'attention parti-



Les intervenants de la table ronde.

culière qui doit être portée aux aidants qui demandent un accompagnement plus que des équipements et à leur formation. Selon elle, le travail médical autour d'une personne dépendante doit être reconsidéré. Elle a avancé l'idée d'une rémunération forfaitaire, dans la mesure où ce travail ne constitue pas une consultation en tant que telle.

Des thèmes très variés ont été abordés par les professionnels au cours de la table ronde. Sur le plan médical, Joël Artarit, gériatre à Nantes, a insisté sur le manque de moyens financiers pour assurer le maintien à domicile. Jean-François Martin, avocat à Nantes, a évoqué les options possibles de prise en charge de la dépendance qui vont de l'assurance obligatoire à partir de 50 ans à l'appel à la solidarité nationale en passant par le recours au patrimoine familial (viager). Dans tous les cas, a-t-il dit, « il faut redéfinir les droits et obligations de chacun, famille et personnes dépendantes, qui ne sont plus adaptés au code Napoléon ». Yves-Marie Maurer, architecte à Rennes, a souligné l'absence de prise en compte de l'augmentation prévisible des malades d'Alzheimer dans la programmation des EHPAD. Ces différentes interventions ont témoigné, une fois de plus, de la forte complémentarité des professions libérales sur ce dossier de la dépendance.



Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre des solidarités et de la cohésion sociale, Philippe Leroux, Président de la Maison des Professions Libérales du Grand Ouest et David Gordon-Krief, Président de l'UNAPL.

Antoine Labey

Lesquin, cap sur l'emploi

À Lesquin, cinquième étape du Tour de France des professions libérales, la réflexion a été centrée sur la question de l'emploi dans cette Région Nord-Pas de Calais durement touchée par le chômage.

Comment faire participer les professions libérales à la bataille pour l'emploi ? Frédéric Lefebvre, secrétaire d'État en charge des professions libérales, David Gordon Krief, président de l'UNAPL et Karim Khetib, directeur de

Pôle Emploi Nord se sont efforcés de répondre à cette question en présence de nombreux professionnels libéraux lors de l'étape de Lesquin du Tour de France des professions libérales, le 12 mai dernier. Le bilan est déjà conséquent : en 2009, au plus fort de la crise, les professions libérales ont généré la création de 60 000 emplois. Aujourd'hui, des actions spécifiques sont en train d'être lancées pour renforcer l'emploi dans ce secteur.

À Lesquin, Frédéric Lefebvre a proposé à l'UNAPL un accord pour valoriser les métiers des professions libérales. Il s'agira notamment de familiariser les col-

De gauche à droite : David Gordon-Krief, Frédéric Lefebvre, Sébastien Huyghe Député du Nord, le préfet de région Dominique Bur, et Renan Muret Directeur de cabinet de Frédéric Lefebvre.



légiens, lycéens et étudiants aux professions libérales et de leur faciliter l'accès à des stages et formations au sein d'entreprises libérales. Une démarche similaire sera initiée auprès des demandeurs d'emploi dans le cadre d'un prochain accord entre Pôle Emploi et l'UNAPL. Il s'agira de promouvoir le secteur auprès des demandeurs d'emploi et d'optimiser la politique de recrutement.

Antoine Labey

Le Cannet, féminisation des professions libérales, les réflexions se poursuivent

Au Cannet, c'est la féminisation des professions libérales, autre chantier de l'UNAPL, qui a fait l'objet d'un débat.

Cette journée s'est déroulée autour du thème de la féminisation des professions libérales, enjeu fondamental dont l'Unapl s'est saisie notamment par le biais du think tank « Femmes Professions Libérales », créé à son initiative et lancé le 8 mars dernier au Conseil Économique, Social et Environnemental, sous le Haut Patronage de Madame la Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, Roselyne Bachelot-Narquin.

Cette étape a débuté par la visite du cabinet de Maître Yaëlle Bibas et Maître

Emmanuel Di Mauro, avocats installés au Cannet. Les échanges avec les associés du cabinet ont mis en évidence les difficultés financières et administratives auxquelles sont confrontés les professionnels pour s'installer en libéral. Monsieur le Secrétaire d'État Frédéric Lefebvre a alors indiqué que l'une de ses priorités était la simplification des formalités administratives et de gestion, via notamment la mise en place d'un « coffre-fort numérique » consignait l'ensemble des documents nécessaires aux administrations.

Les discussions se sont poursuivies autour d'une table ronde sur « Les enjeux de la féminisation des professions libérales » organisée par l'Association « Demain la parité » dont Michèle Tabarot est le porte-parole.



De gauche à droite : David Gordon-Krief, Michèle Tabarot députée des Alpes-Maritimes, Frédéric Lefebvre, Estelle Molitor.

150 femmes ont participé à ce débat auquel le think tank « Femmes Professions Libérales » était associé et représenté par son Président, David Gordon-Krief, et Estelle Molitor, Huissier de Justice.

Cette dernière, en quelques chiffres, a rappelé que **les femmes représentent environ 46 % des professionnels libéraux**, qu'elles exercent principalement à titre individuel (71 %) et très peu à temps partiel (14 %), voire en majorité plus de 50 heures par semaine (37 % et 32 % entre 40 et 50 heures). En outre, si la féminisation est croissante notamment dans les métiers du droit, elle est plus lente dans certains domaines ou professions tels que ceux des huissiers de justice (17,4 %) et des architectes (20,5 %). Rajoutant à ce titre qu'il est inacceptable qu'aujourd'hui encore plane la réflexion selon laquelle « une profession qui se féminise se paupérise ».

La faible présence des femmes dans les instances de représentation (les chambres, les ordres, les syndicats) a été à cet égard également déplorée : cela ne représente pas la réalité sociale alors même qu'elles occupent des professions, notamment dans les secteurs

de la santé et du droit, qui sont essentielles en termes de lien social et de cohésion sociale.

Tout en soulignant la reconnaissance professionnelle et la réussite sociale dont jouissent, à l'égal des hommes, les femmes exerçant une profession libérale, les différents intervenants ont fait part des améliorations nécessaires pour encourager et faciliter l'installation, l'exercice en libéral et pour mieux prendre en considération la **conciliation entre activité professionnelle et épanouissement personnel et social**.

C'est ainsi que, si la plupart des intervenants ont souligné que la flexibilité du temps de travail est un avantage non négligeable en raison de l'autonomie, de l'indépendance et de la liberté dans l'organisation du travail en exercice libéral, elle est largement tempérée par un rythme et une durée souvent plus soutenus que chez les femmes salariées.

Quant à la maternité, sujet évoqué par les participants, la question se pose : à quel prix ? En effet, l'âge de la mater-

nité coïncide avec l'âge de l'installation entraînant emprunts, activité soutenue, indemnisation faible du congé et obligation de solliciter une aide extérieure (absence de souplesse des modes de garde, difficultés pour les femmes seules), et de travailler moins seule (s'associer, embaucher) ; le tout sans contrepartie ou avec des exonérations quasi inexistantes.

Sur ce sujet, il a notamment été souligné que certaines femmes qui suspendent leur carrière pendant la maternité et qui rencontrent des difficultés pour reprendre leur activité puissent trouver une formation adaptée.

Les intervenants ont également rappelé les obstacles que rencontre la femme professionnelle libérale : écarts de revenus, 44 % sur l'ensemble des professions et jusqu'à 117 % dans le domaine du droit ; trajectoires de carrières plus difficiles, notamment l'accès à de plus grandes responsabilités professionnelles ; un partage inégal des responsabilités familiales pourtant indispensable à l'égalité profession-

nelle. C'est cependant quelque chose qui, nous le croyons, commence à être compris et assumé par la nouvelle génération de pères, notamment en raison de l'indépendance financière des femmes, plus importante aujourd'hui. De même, le risque entrepreneurial, l'orientation, l'accès à la formation encore insuffisants doivent être pris en considération.

Lors de cet échange, les participants ont aussi souligné des **priorités à améliorer** : la simplification des formalités administratives et de gestion ; une meilleure protection sociale (retraite et prévoyance et un parcours professionnel plus sécurisé) ; une aide à l'installation moins onéreuse, des exonérations plus intéressantes en aidant notamment à l'installation dans des localités moins attrayantes ; une meilleure prise en compte de la vie familiale et personnelle ; des droits identiques à ceux dont bénéficient les femmes salariées et des solutions complémentaires adaptées ; le tutorat entre les professionnelles expérimentées et celles qui débutent leur activité.

Estelle Molitor et Marion Depigny

L'ensemble de ces préoccupations est partagé par l'Unapl qui, à travers son think tank, réfléchit aux moyens d'action à mettre en œuvre pour mettre en valeur les professionnelles libérales et pour répondre à leurs attentes.

Le think tank « Femmes Professions Libérales » a entamé ses réflexions le 28 avril lors d'une réunion qui a permis de déterminer une méthodologie eu égard aux objectifs fixés par le groupe travail. Le think tank remettra en décembre 2011 au Président de la République un rapport de propositions permettant d'une part, de lever les freins à l'exercice libéral et d'autre part, de mettre en valeur les professions libérales en tant que levier de réussite professionnelle et personnelle.

L'élaboration d'un guide de bonnes pratiques est également envisagée afin de véhiculer des messages forts et mettant en avant l'entrepreneuriat féminin.

Pour atteindre ces objectifs, le think tank s'inspirera des réflexions, actions et mesures proposées par les différents clubs ou associations créés au sein de nombreuses professions libérales. Il mène une réflexion transversale ; c'est en effet un lieu de mutualisation des expériences et des idées qui permettront de valoriser et d'améliorer l'exercice libéral féminin.

Lors de notre réunion d'échanges au Cannet, le manque d'information sur l'accès aux professions libérales a également été souligné : une meilleure connaissance des professions libérales permettrait non



seulement d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les mesures qui faciliteraient l'exercice libéral et donc, plus généralement, dynamiseraient l'entrepreneuriat, mais également de rendre plus attractif ce secteur d'activité auprès de la jeune génération.

La féminisation croissante des professions libérales doit s'accompagner d'une réflexion sur l'accueil des jeunes diplômées, l'accompagnement dans leur installation. Il faut en effet réduire l'écart entre la très forte proportion de femmes (75 % en moyenne) dans les promotions/filières menant à des professions libérales et celle des femmes exerçant en libéral (46 %). Ce sera l'objet de la prochaine réunion du think tank le 16 juin.

Les travaux du think tank intéressent également le Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale qui organise le, 28 juin prochain, une Conférence sur le partage des responsabilités professionnelles et familiales entre les hommes et les femmes, à laquelle l'UNAPL est conviée. Trois séminaires préparatoires ont été organisés et ont porté respectivement sur les stéréotypes de genre, l'organisation du travail et les congés familiaux. Le prochain numéro de *L'Entreprise Libérale* reviendra sur cette Conférence.

EM et MD